



Mémoire et amnésie : les fondateurs de la République américaine, Montesquieu et le modèle politique romain

Denis Lacorne

► To cite this version:

Denis Lacorne. Mémoire et amnésie : les fondateurs de la République américaine, Montesquieu et le modèle politique romain. *Revue Française de Science Politique*, 1992, 42 (3), pp.363-374. hal-01009649v1

HAL Id: hal-01009649

<https://sciencespo.hal.science/hal-01009649v1>

Submitted on 18 Jun 2014 (v1), last revised 24 Aug 2018 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire et amnésie : les fondateurs de la République américaine, Montesquieu et le modèle politique romain

In: Revue française de science politique, 42e année, n°3, 1992. pp. 363-374.

Citer ce document / Cite this document :

Lacorne Denis. Mémoire et amnésie : les fondateurs de la République américaine, Montesquieu et le modèle politique romain.
In: Revue française de science politique, 42e année, n°3, 1992. pp. 363-374.

doi : 10.3406/rfsp.1992.404308

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1992_num_42_3_404308

Résumé

A la recherche d'une identité nouvelle, les fondateurs de la République américaine n'hésitèrent pas, dans un premier temps, à s'identifier à Rome et à ses héros, tels Cincinnatus, Brutus, et Publicola. Mais le modèle romain, redécouvert à la lecture de Montesquieu, était problématique : la République n'était possible que sur un petit territoire. Des critiques de la Constitution fédérale de 1787, comme Brutus, s'emparèrent des arguments de Montesquieu pour discréditer l'œuvre des constituants de Philadelphie. Ces derniers réagirent en mettant littéralement Montesquieu la tête à l'envers. La République, prétendirent-ils, n'était concevable que sur un grand territoire, dans un cadre fédéral. Le retour à l'antique prôné par les antifédéralistes était absurde et dangereux, d'autant plus que la cité antique ignorait tout du grand principe fondateur de la République américaine : le régime représentatif. C'est sans doute pourquoi l'idéologue Destutt de Tracy, le plus sévère des critiques de Montesquieu et l'avocat passionné du « refus de Rome », est érigé au rang de « philosophe » de l'Amérique par Jefferson, son traducteur et admirateur.

Abstract

Memory and amnesia. The founders of the American republic, Montesquieu and the roman political model

Searching for a new identity, the founders of the American Republic started out by identifying with Rome and its heroes such as Cincinnatus, Brutus and Publicola. But the Roman model, rediscovered by reading Montesquieu, was problematic : the Republic was possible only on a small territory. Some critics of the 1787 federal constitution, e.g. Brutus, seized upon Montesquieu's arguments to discredit the work of the Philadelphia constituents, who reacted by literally turning Montesquieu upside down. The Republic, they claimed, was conceivable only on a large territory, within a federal framework. The return to Antiquity advocated by the anti-federalists was absurd and dangerous, especially as the ancient city knew nothing of the great founding principle of the American Republic : the representative regime. That is probably why the ideologue Destutt de Tracy, Montesquieu's toughest critic and the impassioned defender of the "refusal of Rome ", was elevated to the rank of America's "philosopher " by Jefferson, his translator and admirer.

MÉMOIRE ET AMNÉSIE : LES FONDATEURS DE LA RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, MONTESQUIEU ET LE MODÈLE POLITIQUE ROMAIN

DENIS LACORNE

UNE fois la guerre d'indépendance achevée et les liens rompus définitivement avec la mère patrie, la jeune nation américaine, encore incertaine de son identité, se devait d'inventer une tradition. Les leaders de la Révolution ne pouvaient ignorer le conseil de Machiavel adressé à l'hypothétique fondateur d'un nouveau régime : « Un nouveau prince se doit... de paraître ancien »¹. Il fallait inventer une tradition pour justifier la radicale nouveauté des institutions républicaines américaines : point de légitimation sans appel au tribunal de l'histoire.

Les choix possibles étaient nombreux. Les fondateurs de la République auraient pu privilégier la tradition saxonne d'avant la conquête normande, la tradition *whig* néo-harringtonienne, la tradition puritaine... Ils préférèrent innover en s'affirmant délibérément marqués par l'exemple de Rome. La réinvention d'un passé romain et, par là même, la constitution d'une mémoire fictive empruntant son langage, ses modèles humains, ses institutions, son art et son architecture à l'Antiquité devaient marquer durablement la génération des fondateurs. Et pourtant l'identification à Rome - et parfois, pour faire bonne mesure aux autres cités antiques, Sparte et Athènes - ne sera pas durable. Elle conduira bientôt à de curieux phénomènes de rejet chez ceux-là mêmes qui poussaient le plus loin l'art de l'imitation des Anciens. C'est que la référence à Rome est tellement forte, tellement répandue dans l'Amérique des années 1780 qu'elle perd sa cohérence et qu'elle devient très vite l'enjeu du combat politique entre partisans et opposants de la nouvelle Constitution fédérale. Il y a plusieurs Rome, et le modèle antique rêvé par les antifédéralistes est aux antipodes du modèle antique prôné par les fédéralistes. Chaque camp dispose de sa mémoire romaine, et les fédéralistes, les vainqueurs de la Révolution américaine, jugeront préférable, en fin de parcours, d'oublier Rome pour mieux mettre en valeur l'originalité de leur projet politique, « sans exemple dans les annales de l'humanité »².

1. Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, préface de Claude Lefort, Paris, Flammarion, 1985, p. 167.

2. Sur l'importance de la référence à l'Antiquité dans les Révolutions française et américaine, cf. Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, Paris, Gallimard, 1967 ; Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France*, Paris, Gallimard, 1982, et *La République en France : état des lieux*, Paris, Le Seuil, 1992 ; J.G.A. Pocock, *The Machiavellian moment. Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975 ; et surtout, dans la perspective qui nous intéresse, François Hartog, « Liberté des

« Notre révolution a été produite en partie par des gens de lettres qui, plus habitants de Rome et d'Athènes que de leur pays, ont cherché à ramener dans l'Europe les mœurs antiques.¹ » Appliquée à la France, cette remarque critique de Chateaubriand caractérise tout aussi bien la société nord-américaine. Considérons à titre d'exemple les plus fameux des fondateurs : Washington, Jefferson, Madison, Hamilton et Jay. Chacun d'entre eux s'impose une règle de vie fondée sur le modèle antique. Washington est sans doute le plus imbu du modèle antique. Il cherche consciemment à imiter l'un des plus grands patriotes de l'Antiquité : Cincinnatus. Il assoit donc sa réputation sur un acte digne de son modèle antique lorsqu'il choisit, au faîte de la gloire, de renoncer à la carrière militaire pour « retourner à sa charrue », le 23 décembre 1783, et reprendre la vie paisible du gentleman-farmer de Mount Vernon. Conscient de l'effet grandiose de cet acte d'humilité, Washington affirmera même renoncer, à l'avenir, à toute carrière politique. L'effet recherché fut pleinement atteint, puisque, dit-on, le roi George III se croira obligé de dire de lui : s'il renonce à la carrière militaire, « il sera le plus grand homme du monde (*the greatest man in the world*) »². Washington ne tiendra pas sa promesse, puisqu'il acceptera, six ans plus tard, de devenir le premier président de l'Union. Mais il jouera admirablement la carte de la modestie, du refus du pouvoir et de la (feinte) bonne foi, lorsque, préparant le terrain, il affirmera que jamais il ne renoncerait à sa douce retraite, sauf s'il était convaincu que ses services étaient « absolument nécessaires à ses concitoyens » et que tout refus de sa part serait interprété comme l'expression du désir « de préserver ma réputation et mon bien-être personnel au détriment du bien du pays »³.

Jefferson montre un autre cas de figure de mimétisme antique. Il fait partie de cette catégorie de révolutionnaires dont Benjamin Constant dira avec mépris qu'ils étaient, « par suite nécessaire de l'éducation qu'ils avaient reçue, imbus des opinions antiques »⁴. De tous les fondateurs de la République américaine, Jefferson est sans doute le plus respectueux de la tradition antique, le plus prêt à vanter ses mérites et à en perpétuer la mémoire. Il croit ainsi aux vertus de l'éducation classique. Il est, pour l'enseignement du latin, la meilleure gymnastique de l'esprit, affirme-t-il, pour les enfants de 8 à 16 ans.

Anciens, liberté des Modernes : la Révolution française et l'Antiquité », dans Roger-Pol Droit (dir.), *Les Grecs, les Romains et nous. L'Antiquité est-elle moderne ?* Paris, Le Monde-Editions, 1991. Sur d'autres mythes fondateurs, cf. Elise Marienstras, *Les mythes fondateurs de la nation américaine*, Bruxelles, Editions Complexe, 1992 (1^{re} éd., 1976).

1. Chateaubriand, *Essai sur les Révolutions*, cité par François Hartog, « Liberté des Anciens... », cité, p. 119.

2. Cité par Gordon Wood, *The radicalism of the American Revolution*, New York, Knopf, 1992, p. 206.

3. *Ibid.*, p. 210, et, plus généralement, Garry Wills, *Cincinnatus : George Washington and the enlightenment*, New York, Doubleday, 1984, et Barry Schwartz, *George Washington. The making of an American symbol*, New York, Free Press, 1987.

4. Benjamin Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, présenté et annoté par Ephraïm Harpaz, Paris, Flammarion, 1986, p. 280. Sur l'évolution des « opinions antiques » et leur redécouverte par des auteurs comme Machiavel, Montesquieu, Constant et Fustel de Coulanges, voir l'article « Cité » de François Hartog, dans Philippe Raynaud, Stéphane Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, à paraître.

« On me dit, écrit, Jefferson dans ses *Notes sur la Virginie*, que l'enseignement du grec et du latin tombe en désuétude en Europe ... Ce serait une grave erreur de jugement que de suivre en la matière cet exemple ... Je ne prétends pas que le langage soit la science. C'est seulement un instrument pour atteindre la science ... un moyen de marquer l'esprit de la jeunesse avec des faits utiles et de bons principes, à un moment où l'inactivité conduirait à la léthargie et à l'impuissance de l'esprit »¹.

Dans son projet de bibliothèque idéale pour un gentleman de Virginie, Jefferson donne une place essentielle à la littérature classique et cite en particulier les œuvres de Sénèque, Cicéron, Salluste, Tacite, Tite-Live et Plutarque, avec une mention particulière pour l'*Histoire ancienne* de Charles Rollin et les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu².

Le modèle romain n'est pas seulement littéraire. Il est aussi artistique. Ainsi, l'influence architecturale de la Rome antique est profonde et marque le paysage urbain du nouveau monde. Grand admirateur de la Maison carrée de Nîmes, Jefferson proposera que le nouveau siège du Parlement de la capitale de la Virginie, Richmond, reproduise fidèlement la façade du temple romain le mieux conservé en France. Il en tracera lui-même les plans avec l'aide de l'un des meilleurs spécialistes français d'architecture néo-classique, Charles-Louis Clérisseau. Pour Jefferson, imbu d'architecture monumentale dans le style romain et grand admirateur d'Andrea Palladio, Clérisseau avait tous les mérites requis. Il avait étudié l'architecture à Rome (où il séjourna vingt ans) et il était l'auteur de gravures célèbres sur les monuments romains de Nîmes. Clérisseau dira de son commanditaire : c'est « un amateur zélé de ma chère Antiquité »³. Plus tard, après avoir quitté la vie politique, Jefferson se consacrera à la construction de l'Université de Virginie à Charlottesville. Là aussi, l'exemple romain lui servira de guide. En tant qu'auteur des plans de la rotonde de la bibliothèque de la nouvelle université, Jefferson trouvera son inspiration directe dans les esquisses de Palladio représentant le Panthéon romain. Et il n'hésitera pas à surpasser Rome en donnant un plus grand diamètre à la rotonde de l'Université de Virginie⁴.

Autre exemple de mimétisme romain : le symbole même de la patrie américaine, le grand sceau des Etats-Unis, reproduit depuis toujours sur les billets de un dollar, représente une pyramide tronquée, couverte d'un triangle au sein duquel rayonne un œil de la raison. L'ensemble est entouré d'un cercle d'inscriptions latines : en haut *ANNUIT COEPTIS* (il sourit à nos entreprises), en bas *NOVUS ORDO SECLORUM* (le

1. *Notes on the State of Virginia*, New York, Harper and Row, 1964, p. 164, ma traduction (d'abord publié en anglais en 1785 et en français en 1786).

2. Richard Bernstein, *Are we to be a nation? The making of the Constitution*, Cambridge, Harvard University Press, 1987, p. 117.

3. Howard Rice Jr., *Thomas Jefferson's Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 26-27. Pour plus de détails sur l'influence de Palladio et de l'architecture antique, cf. Claude Fohlen, *Thomas Jefferson*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, p. 157, 165-169.

4. Noble Cunningham, *In pursuit of reason. The life of Thomas Jefferson*, Baton Rouge, Louisiana State University, 1987, p. 342.

nouvel ordre des siècles (futurs)). A noter que le fameux *In God we trust* est un ajout tardif des années 1860 : une pieuse correction au triomphe des années déistes et agnostiques de la Révolution.

C'est lors des grands débats de ratification de la Constitution de 1787 que l'imitation des Anciens atteint son apogée. L'enjeu est considérable : il s'agit de généraliser au niveau de l'Union, dans la construction d'une fédération forte, l'expérience républicaine des treize colonies. Partisans et adversaires du nouveau fédéralisme cherchent à définir le « vrai » républicanisme. Pour donner plus de poids à leurs arguments, ils se forgent une identité mythique, dérivée des meilleures sources de la tradition. Les antifédéralistes signeront leurs pamphlets sous les pseudonymes de Caton, Agrippa, Brutus, etc., et les plus convaincants des fédéralistes — Madison, Hamilton et Jay — s'empareront du pseudonyme de Publius. Dénoncés pour leur projet de « consolidation » du pouvoir central, accusés de secrets penchants aristocratiques et monarchiques, Madison, Hamilton et Jay se devaient d'afficher l'authenticité de leur républicanisme¹. Le choix de Publius est particulièrement habile. Publius, c'est Publius Valerius ou Publicola, c'est-à-dire, après Lucius Brutus (le fondateur de la république après l'effondrement de la monarchie des Tarquin), le héros qui incarne par excellence la vertu républicaine. Publius, selon une tradition défendue notamment par Plutarque, Pomponius, Cicéron et Tite-Live, et reprise par Montesquieu et les Encyclopédistes du 18^e siècle, est le véritable fondateur du principe de la liberté républicaine. Il fit, écrit Plutarque, « des lois qui augmentèrent infiniment la puissance du peuple » ; il s'adressa au peuple comme à un « souverain » en désarmant ses licteurs (leur arme portée sur l'épaule était le traditionnel faisceau de verges liées autour d'une hache)² ; et, surtout, il institua cette grande nouveauté : le droit d'appel aux centuries (c'est-à-dire au peuple) pour toutes les sentences impliquant des sanctions corporelles ou la peine capitale contre un citoyen³. Ce droit d'appel, comme l'a bien montré Claude Nicolet dans son *Métier de citoyen dans la Rome républicaine*, est l'une des grandes manifestations de la liberté romaine ; il est ce droit fondamental qui offre la « certitude que le droit de coercition des magistrats ne sera pas sans limite » et, à ce titre, il constitue, avec « dix-huit siècles d'avance, une conquête imprescriptible

1. Sur l'importance et la signification du conflit entre fédéralistes et antifédéralistes, cf. Denis Lacorne, *L'invention de la république : le modèle américain*, Paris, Hachette, 1991, p. 215-231 (coll. « Pluriel »).

2. Plutarque, *Les vies des hommes illustres*, cité dans *ibid.* p. 138.

3. Cicéron donne une description précise de ce droit d'appel dans *De re publica*. Cf. *On the Commonwealth*, traduit et présenté par George Sabine et Stanley Smith, Indianapolis, Bobbs Merrill, XXXI, sans date, p. 182-183 (réimpression de l'édition de 1929). Mais ce palimpseste découvert dans la librairie du Vatican en 1819 ne pouvait être connu des auteurs du *Fédéraliste*. Leur source était probablement Plutarque, Tite-Live, Montesquieu ou encore l'article « Plébéiens » du *Code de l'humanité* de De Felice. Citant Pomponius, Montesquieu décrit la « loi Valérienne » comme celle « qui permet d'appeler au peuple de toutes les ordonnances des consuls qui mettroient en péril la vie d'un citoyen. Les consuls ne purent plus prononcer une peine capitale contre un citoyen romain, que par la volonté du peuple ». *De l'esprit des lois*, livre XI, chap. 19, dans *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, vol. 2, 1951, p. 423, souligné par moi. Sur l'influence possible de De Felice, voir D. Lacorne, *L'invention de la république*, *op. cit.*, p. 138, note 91.

des droits de la personne, au même titre que l'habeas corpus »¹. L'identification avec Publius Valerius offrait de sérieuses garanties, plus encore que l'identification avec Lucius Brutus qui, selon Montesquieu, disposait encore du « pouvoir exorbitant » de condamner à mort et sans appel un citoyen romain². Hamilton, Madison et Jay avaient donc fait le bon choix. Ils s'étaient revêtus de la toge du plus ancien et du meilleur des héros de la République romaine.

L'enjeu qui oppose Publius-le-fédéraliste à Brutus-l'antifédéraliste dans les gazettes de l'Etat de New York est capital. Il constitue sans doute le meilleur exemple de « matraquage symbolico-mythique »³ auquel sont soumis, entre 1787 et 1788, les délégués des conventions de ratification des Etats. C'est à New York, en effet, que le courant antifédéraliste est le plus virulent ; c'est donc là que Publius choisira d'exposer sa défense la plus élaborée du projet constitutionnel de Philadelphie. A l'initiative de Hamilton, les articles de Publius seront publiés deux ou trois fois par semaine dans trois, puis quatre journaux new-yorkais : *The Independent Journal*, *The Daily Advertiser*, *The New York Packet* et *The New York Journal*. Repris dans une publication plus tardive, les 85 articles de Publius constitueront *The Federalist*, le plus original, le plus profond aussi des traités américains de science politique⁴. Tocqueville y fera souvent référence dans sa *Démocratie en Amérique* et il dira de cette œuvre de circonstance, « (c')est un beau livre, qui, quoique spécial à l'Amérique, devrait être familier aux hommes d'Etat de tous les pays »⁵.

Du débat Publius contre Brutus je ne retiendrai qu'une dimension : celle qui porte sur l'exemplarité du modèle de la Rome républicaine, tel qu'il fut compris et popularisé par Montesquieu dans *L'esprit des lois*. On connaît la trilogie du pouvoir du baron de La Brède : « Il y a trois espèces de gouvernements : le RÉPUBLICAIN, le MONARCHIQUE et le DESPOTIQUE »⁶. Chaque type de gouvernement renvoie à un principe constitutif : respectivement la vertu, l'honneur et la crainte. Montesquieu trace un portrait flatteur de la « République » antique, mais il doute de son efficacité et de son acclimatation au monde moderne. Il admire la vertu des Anciens mais il a conscience de ce qu'elle exige : « Un renoncement à soi-même, qui est toujours une chose très pénible »⁷. Dans une monarchie, au contraire, un tel sens du sacrifice est inutile puisque les lois « tiennent la place » des vertus. Quant à l'ambition, « pernicieuse dans une république », elle n'est « pas dangereuse » en

1. Claude Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Gallimard, 1976 (2^e éd.), p. 430.

2. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, op. cit., p. 423.

3. J'emprunte cette expression à Philippe Lacoue-Labarthe et Jean-Luc Nancy, *Le mythe nazi*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1991, p. 55.

4. James Madison, Alexander Hamilton, John Jay, *The Federalist Papers*, Harmondsworth, Penguin, 1987 (réédition de l'édition Mc Lean publiée à New York en 1788 avec une introduction d'Isaac Kramnick).

5. *De la démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion, vol. 1, 1981, p. 185-186, note 8.

6. *De l'esprit des lois*, op. cit., livre II, chap. 1, p. 239 ; en capitales dans le texte.

7. *Ibid.*, livre IV, chap. 6, p. 267.

monarchie, « parce qu'elle y peut être sans cesse réprimée »¹. La monarchie, en d'autres termes, renvoie à un art politique supérieur qui, « comme les plus belles machines ... emploie aussi peu de mouvements, de forces et de roues qu'il est possible »². Le ressort principal de la monarchie, c'est « l'honneur ». Mais qu'est-ce que l'honneur ? C'est « le préjugé de chaque personne et de chaque condition », ce qui conduit l'individu à exiger et à défendre « des préférences et des distinctions ». Son effet est celui des vertus mandevilliennes, le jeu des intérêts privés, l'expression la plus moderne de la doctrine de l'intérêt bien entendu : « L'honneur fait mouvoir toutes les parties du corps politique ; il les lie par son action même ; et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers »³. Cette défense très moderne et quasi capitaliste de la monarchie est évidemment ignorée des exégètes américains de Montesquieu, qui privilégient ses commentaires sur la république. Brutus est un partisan convaincu de la souveraineté des Etats. Il voit dans le projet fédéral des constituants de Philadelphie une menace qui risque de porter atteinte au grand acquis de la Révolution américaine : la création de treize petites républiques. Il trouve donc particulièrement pertinentes les remarques de Montesquieu sur la nécessaire petitesse des républiques. Il cite à l'appui un long passage de *L'esprit des lois* et conclut avec ces mots : « S'il faut respecter l'opinion des hommes les plus illustres et les plus sages qui ont jamais pensé ou écrit sur la science du gouvernement, nous sommes forcés de conclure qu'une république libre ne peut réussir dans un pays aussi vaste, dont la population est aussi nombreuse et s'agrandit aussi vite qu'aux Etats-Unis »⁴.

La démonstration de Brutus est sans appel : la « consolidation » de treize républiques souveraines en une seule république ne peut conduire qu'à la tyrannie d'un centre omnipotent qui, pour faire respecter sa loi, devra nécessairement recourir à la force d'une « armée sur pied » (*a standing army*). Dans une petite république, la proximité du pouvoir et l'homogénéité du corps social garantissent la qualité de la représentation et facilitent le développement de rapports de « confiance, de respect et d'affection » entre gouvernants et gouvernés. Dans une grande république, seul le ressort de la « crainte » permet d'assurer un minimum de cohésion sociale. Ce gouvernement-là sera le « plus détestable de tous » puisqu'il ne pourra « exécuter les lois qu'à la pointe des baïonnettes »⁵.

Publius, dans sa réplique, réfutera point par point les thèses de « l'illustre Montesquieu » pour démontrer que la seule et vraie république est la « grande république » pensée par les *framers* de Philadelphie. Partageant par ruse ou calcul l'identité mythique de leurs adversaires, les auteurs du *Fédéraliste* vont s'efforcer de déconstruire le principe

1. *Ibid.*, livre III, chap. 7, p. 257.

2. *Ibid.*, livre III, chap. 5, p. 255.

3. *Ibid.*, p. 257.

4. Brutus (Robert Yates de New York), « To the citizens of the State of New York », *New York Journal*, 18 octobre 1787, cité par Herbert Storing, *The Anti-Federalist*, édition présentée par Murray Dry, Chicago, University of Chicago Press, 1985, p. 161.

5. *Ibid.*, p. 115, 116.

même de l'imitation des Anciens. En proclamant la grande nouveauté de leur invention politique, ils contribueront à créer une culture politique autochtone, radicalement coupée des vieilles chimères européennes. Nouveaux patriotes d'une Union encore mal solidifiée, ils américaniseront la tradition antique au nom d'une nouvelle vérité politique : le principe de représentation.

L'attaque contre Montesquieu porte d'abord sur la validité même de son modèle républicain. Certes, l'Antiquité a produit « quelques glorieux exemples » ; mais le bilan est si négatif qu'il provoque des « sensations d'horreur et de dégoût » au « spectacle des troubles qui les agitent sans cesse et à la rapide succession des révolutions qui les maintient dans un état de perpétuelle oscillation entre la tyrannie et l'anarchie »¹. La référence à Montesquieu est aussi inutile que dangereuse, car elle offre une fausse alternative : « Ou bien chercher refuge dans les bras de la monarchie, ou bien nous subdiviser en une infinité de petites républiques, jalouses, conflictuelles et tumultueuses ... objets misérables du mépris et de la pitié universels »². L'œuvre de Montesquieu est-elle périmée parce que son auteur n'a pas été capable de penser le modèle d'une « grande république » applicable au continent nord-américain ? Pas exactement : Publius concède à ses adversaires que Montesquieu n'a pas ignoré le cas difficile de la grande « république fédérative ». Mais là aussi la réponse du baron de La Brède est inadéquate parce que trop servilement calquée sur l'expérience des Anciens. L'exemple de la « République des Lyciens » dont Montesquieu fait l'éloge est tout à fait inacceptable pour deux raisons. D'abord, parce qu'il postule la représentation inégale des vingt-trois villes qui composent cet Etat fédéral (certaines villes ont trois voix, d'autres deux ou une) ; ensuite, parce qu'il dote le centre fédéral de Lycie (le « conseil commun ») de pouvoirs exorbitants : le droit de nommer directement les administrateurs et les magistrats des cités fédérées³. Le modèle confédéral de Montesquieu est donc le mauvais exemple par excellence, l'inverse même du système conçu par les *framers* — en bref, un fâcheux « raffinement » surajouté à une « théorie » qui s'annonçait d'emblée « erronée »⁴.

Dénonçant le danger d'un rapport illusoire à l'Antiquité, Publius prend l'exact contre-pied des arguments de Brutus en proposant de substituer à la perfection antique de la « petite république » la perfection toute moderne de la « grande république ». Pour ce faire, Madison postule le refus de toute « vénération aveugle de l'Antiquité » et propose « d'accomplir une révolution qui n'a pas d'égal dans les annales de l'humanité »⁵. Il met donc littéralement Montesquieu la tête à l'envers en faisant l'apologie de la « république élargie ». Celle-ci, d'après la démonstration bien connue de Madison dans le dixième *Fédéraliste*,

1. Publius, *Federalist*, 9, dans *The Federalist Papers*, op. cit., p. 118 (Hamilton). Pour plus de détails, cf. *L'invention de la république*, op. cit., p. 159-166.

2. *Ibid.*, p. 120.

3. *De l'esprit des lois*, op. cit., livre IX, chap. 3, p. 372.

4. *Federalist*, 9, p. 122.

5. *Federalist*, 14, p. 144-145 (Madison).

n'offre que des avantages — à commencer par des effets d'échelle. Sa grande taille interdit aux factions d'acquérir une position dominante ; elle limite les effets pernicioeux des factions et de la démagogie, elle enlève toute force aux combines et aux préjugés locaux, elle modère et élargit le débat politique en forçant la séparation des gouvernés et des gouvernants, et en suscitant la prolifération et la concurrence des intérêts. En bref, elle permet le plein épanouissement de la vie politique¹.

Trois innovations majeures garantissent le succès de la grande république : 1) la modernisation et la densité des réseaux de communication moderne² ; 2) la circulation rapide de l'information grâce à la généralisation de l'imprimé (la chose est mentionnée par Publius, mais c'est Condorcet dans ses *Lettres d'un bourgeois de New Haven* qui en donne la meilleure explication)³ ; 3) et surtout la mise en œuvre d'un principe nouveau et fondamental, le « principe représentatif ». Ce principe est ce qui distingue la république moderne des républiques « antiques » ; il est le « pivot sur lequel tourne la République » américaine⁴. Montesquieu n'a pas ignoré ce principe, mais il n'en a pas saisi l'importance. Surtout, il a « confondu la république avec la démocratie », et il a fait l'erreur « d'appliquer à l'une un raisonnement qui n'appartient qu'à l'autre ». Or qu'est-ce que la république ? C'est le régime représentatif, c'est-à-dire le gouvernement qui permet à un petit groupe d'hommes d'exercer leur pouvoir sur un grand espace. La démocratie, à l'inverse, exclut toute médiation ; elle est ce régime qui permet au peuple de « s'assemble(r) et (d')exerce(r) le pouvoir en personne ». C'est pourquoi « la démocratie doit être bornée à un petit territoire »⁵.

L'Antiquité fait illusion, parce qu'on croit y trouver les principes éternels du républicanisme. Or tout repose sur une confusion sémantique. Il n'y a rien à imiter chez les Anciens puisqu'ils ignoraient tout du principe de représentation. Leur modèle républicain n'est pas transposable aux temps modernes. La chose n'est d'ailleurs pas souhaitable, car ce modèle est instable et sujet aux à-coups passionnels et répressifs d'un peuple qui, comme celui d'Athènes, condamne un jour Socrate à boire la ciguë, pour glorifier le lendemain son génie et sa mémoire⁶. Les exemples de Sparte, d'Athènes et de Carthage sont en fait « impropres

1. Cf. *L'invention de la république*, op. cit., p. 137, 160-164. On trouvera une ébauche de l'argument de Publius dans une série d'articles publiés par John Stevens sous le pseudonyme d'*Americanus*, dans le *New York Daily Advertiser*, entre novembre 1787 et janvier 1788. Cf. Bernard Bailyn, *Faces of revolution*, New York, Knopf, 1990, p. 255-259.

2. *Federalist*, 14, p. 143.

3. « Ceux qui ont soutenu qu'il ne pouvait exister de grands Etats libres » ont oublié, écrit Condorcet, que « l'invention de l'imprimerie ... donne aux hommes dispersés (le moyen) de discuter paisiblement toutes les affaires, et en même temps par ce qu'elle ôte de force à l'éloquence trop souvent trompeuse, pour augmenter celle de la raison qui ne trompe jamais ». Condorcet, deuxième Lettre d'un bourgeois de New Haven, dans Filippo Mazzei, *Recherches historiques et politiques sur les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, par un Citoyen de Virginie avec 4 lettres d'un bourgeois de New Haven sur l'unité de la législation*, Paris, A. Colle, vol. 1, 1788, p. 341.

4. *Federalist*, 63, p. 372 (Madison).

5. *Federalist*, 14, p. 141.

6. *Federalist*, 63, p. 371.

à l'imitation et répugnants au génie de l'Amérique »¹. Or la grande marque du « génie de l'Amérique », c'est son système de légitimité représentative. Ce principe, admet Publius, a d'abord été découvert dans l'« Europe moderne ». Mais il a été porté à ses plus extrêmes conséquences en Amérique du Nord. C'est bien en effet « l'Amérique qui peut prétendre au mérite d'avoir fait la découverte de la république élargie et sans mixité des pouvoirs ». Et c'est bien là et là seulement que l'on trouve cette « étonnante mécanique du pouvoir : un gouvernement qui est à la fois pleinement populaire et fondé entièrement sur (le) principe (de représentation) »². Sept ans avant les célèbres *Leçons d'histoire* de Volney, et le *Projet de paix perpétuelle* d'Emmanuel Kant, vingt-six ans avant la publication de *L'esprit de conquête et de l'usurpation* de Benjamin Constant³, les fédéralistes, par la bouche de Publius, dénonçaient les abus de l'imitation des Anciens, pour mettre en avant les mérites de leur découverte : la *grande république représentative*. Les motivations des Thermidoriens et des Idéologues n'étaient évidemment pas les mêmes que celles des Américains, même si les arguments utilisés des deux côtés de l'Atlantique étaient souvent comparables sinon même identiques. Les uns cherchaient à reconstruire l'histoire politique de la France en expliquant les abus de la Terreur par l'asservissement intellectuel des élites jacobines aux modèles de la cité antique⁴ ; les autres répondaient aux critiques des antifédéralistes et des partisans de la souveraineté intégrale des treize « petites » républiques américaines. Mais le résultat était le même : le rejet catégorique du retour à l'antique.

Ce n'est pas par hasard si, dans les années 1810, Jefferson donne une énorme importance aux travaux de son vieil ami Destutt de Tracy. Car il trouve dans le manuscrit inédit des *Commentaires sur « L'esprit des lois » de Montesquieu* (qui lui est dédié) la meilleure défense du système

1. *Ibid.* Hamilton, dans un article de 1782 paru dans *The Continentalist*, ne mâchera pas ses mots contre les imitateurs de l'Antiquité : « Autant se résigner à la communauté spartiate des biens et des épouses, à leur monnaie de bronze, aux longues barbes et à leur brouet noir ... il est aussi ridicule de chercher un modèle ... en Grèce et à Rome que chez les Hottentots ou les Laplanders ». Cité dans Wood, *The radicalism...*, op. cit., note 52, p. 278.

2. *Federalist*, 14, p. 141.

3. Volney dénonçait avec virulence la « secte nouvelle » qui a « juré par Sparte, Athènes et Tite-Live » ; Constant faisait l'apologie du gouvernement représentatif, cette « découverte moderne » ignorée des Anciens. Cf. Hartog, « Liberté des Anciens, liberté des Modernes », art. cité, p. 128, 133, et, plus généralement, Mouza Raskolnikoff, « Volney et les Idéologues : le refus de Rome », dans M. Raskolnikoff, *Des Anciens et des Modernes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 111-127, et la préface de Marcel Gauchet à Benjamin Constant, *De la liberté chez les Modernes*, présenté et annoté par M. Gauchet, Paris, Hachette, 1980, p. 11-91 (coll. « Pluriel »). Quant à Kant, il affirmait que le « système représentatif ... seul rend possible un gouvernement républicain ; sans cette condition, il est despotique et arbitraire (quelle que puisse être d'ailleurs la Constitution). Aucun des gouvernements anciens appelés républiques n'a connu ce système et ils ont dû par suite se résoudre nécessairement en despotisme », Kant, *Projet de paix perpétuelle* (1795), Paris, Vrin, 1990, p. 21.

4. Cf. l'excellent argument de François Hartog, dans « Liberté des Anciens... », art. cité, p. 119-138. Dans un récent et brillant article, Jean-Christian Dumont met bien en évidence le caractère superficiel et rhétorique du « prétendu culte » des jacobins pour l'antiquité : « La révolution française et Rome », à paraître dans les Actes du colloque de Pise (1989) de la Fédération internationale des études classiques.

politique américain¹. En entreprenant lui-même la traduction de cet ouvrage imposant, Jefferson érigeait Tracy au rang d'idéologue officiel de l'Amérique. Aussi étonnant que soit ce projet, il est facile de comprendre l'engouement de Jefferson. Tracy mettait au goût du jour la philosophie politique du *Fédéraliste*. Il donnait sa vraie stature au système politique américain en transformant une expérience locale, apparemment inimitable, en un modèle de civilisation, valable pour le reste du monde. Sa certitude scientifique et son sens de la hiérarchie des systèmes annonçaient déjà le discours impérial de l'Amérique de la fin du 19^e siècle. Il suffit pour s'en convaincre de lire cette étonnante introduction sous forme de résumé du livre VI des « Commentaires sur Montesquieu » : « Démocratie ou despotisme, premier degré de civilisation. Aristocratie sous un ou plusieurs chefs, deuxième degré. Représentation avec un ou plusieurs chefs, troisième degré »².

A chaque type de civilisation, précise Tracy, correspond une « forme sociale » donnée :

« La démocratie pure, malgré les éloges que lui ont prodigués le pédantisme et l'irréflexion, est un ordre de choses insupportables. La monarchie pure est à peu près aussi intolérable ; l'une est un gouvernement de sauvages, l'autre un gouvernement de barbares : tous deux sont même à peu près impossibles à la longue. Ils sont seulement, l'un et l'autre, l'enfance de la société, et l'état presque nécessaire de toute nation commençante »³.

Quant au régime représentatif, il est propre à ces « temps très éclairés », lorsque « des peuples entiers, renonçant à toute inégalité antérieurement établie, se réunis(sent) par le moyen de représentants égaux, librement élus, pour se donner, d'une manière légale, un gouvernement représentatif, en vertu de la volonté générale, scrupuleusement recueillie et nettement exprimée »⁴. En d'autres termes, le gouvernement représentatif marque l'achèvement de l'histoire moderne et le triomphe de la vraie démocratie, ou, mieux encore, celui de « la démocratie de la raison éclairée »⁵. On comprend pourquoi Jefferson a cru trouver dans cet ouvrage, qui est aussi une formidable réfutation des thèses de Montesquieu, « le meilleur manuel des principes du gouvernement », « le plus profond » aussi et « le plus logique »⁶.

1. Destutt de Tracy, *Commentaires sur « L'esprit des lois » de Montesquieu*, Genève, Slatkine, 1970 (d'abord publié en France en 1819 et aux Etats-Unis à Philadelphie, en 1811 sous le titre de *A commentary and review of Montesquieu's Spirit of the Laws*). Dans son « Avertissement » au lecteur de la première édition française du *Commentaires*, Tracy précise bien que l'ouvrage était « écrit pour M. Jefferson, l'homme des deux mondes que je respecte le plus ». Sur l'influence de Tracy en France, cf. Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France*, op. cit., p. 120-135, 400-406 ; sur son influence aux Etats-Unis, cf. Joyce Appleby, « What is still American in the political philosophy of Thomas Jefferson ? », *William and Mary Quarterly*, avril 1982, p. 287-309, et Gordon Wood, *The radicalism of the American Revolution*, op. cit., p. 338-339.

2. Destutt de Tracy, *Commentaires...*, op. cit., p. 62.

3. *Ibid.*, p. 66-67.

4. *Ibid.*, p. 68, souligné dans le texte.

5. *Ibid.*, p. 57.

6. Cité par Joyce Appleby, « What is still American... », art. cité, p. 300, 297.

Jefferson, le grand admirateur de Rome et de l'Antiquité classique, devait consacrer la fin de sa vie à dénoncer le culte suranné des vertus antiques. Il s'en prendra ainsi à « l'idée gothique » selon laquelle le « progrès de l'esprit humain » nécessiterait un retour obligé aux « annales de nos ancêtres » pour y saisir « ce qu'il y a de plus parfait en politique, en religion et en (matière d') éducation ». Cette idée-là, écrit-il à son ami Joseph Priestley, est celle des « bigots de la religion et de la politique »¹.

Mais la passion de Jefferson pour l'architecture des Anciens subsistera. Il insistera ainsi pour que les bâtiments de la nouvelle Université de Virginie, dont il dressa les plans, servent de « modèles architecturaux des formes les plus pures de l'Antiquité »². Mais, contrairement à son contemporain, Noah Webster, il se refusera toujours à interdire la lecture et l'enseignement des grands auteurs classiques.

Le grand lexicographe Webster, l'avocat passionné d'une nouvelle langue nationale baptisée par lui-même d'*American-English*³, l'auteur célèbre de *An American dictionary of the English language* publié en deux volumes en 1828, est sans doute le premier Américain qui prône, en matière d'éducation, une rupture définitive : l'oubli complet d'Athènes et de Rome. Webster invoque un principe nouveau : l'accès de tous, riches et pauvres, à l'éducation. A quoi cela sert-il de déclamer du Démosthène ou du Cicéron, se demande-t-il ? A créer une élite de *gentlemen*, des hommes d'église ou des avocats. Or la seule éducation souhaitable est celle qui sert la démocratie. Il faut donc abandonner les « lois d'éducation monarchiques » pour les remplacer par des lois d'éducation républicaines. Par conséquent, chaque enfant, quelle que soit son origine sociale, devra avoir accès aux seuls livres qui lui seront vraiment utiles « dans la vie et en pratique ». « Il devra, dès qu'il ouvre la bouche, apprendre par cœur l'histoire de son pays et babiller l'éloge de la liberté. » Il lui faudra plus tard connaître « l'éthique et les principes généraux du droit, du commerce, des finances et du gouvernement ».

Paradoxalement, c'est au nom de la tradition antique que les Modernes se doivent d'oublier Rome, ses héros politiques et sa littérature. « A Rome, conclut Webster, les écoliers devaient apprendre par cœur les

1. Lettre de Jefferson à Priestley, 21 mars 1801, citée dans Isaac Kramnick, « Republicanism and bourgeois radicalism. Political ideology », dans *Late Eighteenth-Century England and America*, Ithaca, Cornell University Press, 1990, p. 73.

2. Cité par Cunningham, *In pursuit of reason*, op. cit., p. 340.

3. Sur la politique linguistique de Webster, on lira avec profit David Simpson, *The politics of American English 1776-1850*, New York, Oxford University Press, 1986, p. 52-90. Webster affirme ainsi dans ses *Dissertations on the English language* (Boston, 1789) : « Les coutumes, les habitudes et le langage, ainsi que l'Etat doivent être nationaux. L'Amérique doit disposer de son propre langage, distinct de tous les autres. Telle est la politique des autres nations ; telle doit être la nôtre, avant que les Etats (de l'Union) ne deviennent indépendants ou respectables. Copier implicitement des manières étrangères (serait) renverser l'ordre des choses et marquer le début de notre existence politique avec la corruption et les vices issus de la gloire déclinante des autres républiques ». Dix-sept ans plus tard, Webster prédit, dans son *Compendious dictionary of the English language...* (1806) : « Dans cinquante ans l'*American-English* sera parlé par plus de peuples que tout autre dialecte de la langue (anglaise), et dans cent trente ans, par plus de peuples que toute autre langue au monde, y compris le chinois. » Cité dans Simpson, *ibid.*, p. 65 et 66 respectivement (ma traduction, souligné dans le texte).

lois des douze tables, comme ils mémorisaient les écrits des poètes et des auteurs classiques. Quelle excellente pratique pour un gouvernement libre ! » Et c'est donc en imitant les Anciens, mais cette fois-ci sans le savoir, que l'écolier américain devra tout apprendre « de l'histoire de la révolution (américaine), de ses événements et de ses personnalités les plus marquantes, ainsi que des principes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux »¹. On comprend pourquoi Harry Warfel², l'un des premiers biographes de Noah Webster, n'hésitera pas à voir en lui l'« Instituteur de l'Amérique »*.

Denis Lacorne, docteur en science politique (Yale Ph. D.), est chargé de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de la Fondation nationale des sciences politiques, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et chargé d'enseignement à l'Université Paris I. Il est l'auteur de *Le libéralisme à l'américaine*, Paris, Economica, 1989 (en collaboration avec Marie-France Toinet et Hubert Kempf) et de *L'invention de la République : le modèle américain*, Paris, Hachette, 1991 (coll. « Pluriel »). Il travaille actuellement sur le *melting-pot* aux Etats-Unis et sur la politique étrangère des Etats-Unis (CERI, 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris).

1. Noah Webster, *On the education of youth in America*, cité dans Philip Kurland, Ralph Lerner (eds.), *The Founders' Constitution*, Chicago, Chicago University Press, 1987, tome 1, p. 679. Il est probable que Webster ait été influencé par Priestley avec qui il correspondit. Ce dernier dénonçait, dès 1782, les dangers d'un retour à l'antique et affirmait l'inutilité de l'enseignement du grec et du latin. Cf. Joseph Priestley, *Lectures on history and general policy* (Londres, 1782), cité dans Kramnick, « Republicanism and bourgeois radicalism », cité, p. 73. Mais cela n'empêchera pas Webster d'étaler son immense érudition en truffant ses propres écrits d'innombrables références à l'Antiquité et aux sources les plus classiques. Dans une lettre à John Adams et dans ses *Observations upon the study of the Latin and Greek languages*, Benjamin Rush avait déjà dénoncé, en 1789, « l'idolâtrie de la Grèce et de Rome » dont il comparait les effets iniques à ceux de « l'esclavage des nègres » et à l'abus « des boissons alcooliques ». « Seule la vérité », ajoutait-il, doit être « objet de connaissance ; perdre son temps à étudier les fictions grecques et romaines, c'est cultiver une plus grande ignorance ». Cité dans Michael Lienesch, *New order of the ages*, Princeton, Princeton University Press, 1988, p. 171.

2. Cf. Harry Warfel, *Noah Webster. Schoolmaster to America*, New York, 1936, cité dans Simpson, *The politics of American English...*, op. cit., p. 52.

* Ce texte a fait l'objet d'une présentation au colloque « Mémoire privée, mémoire collective, dans l'Amérique pré-industrielle : études comparatives », organisé par le Centre de recherches sur l'histoire des Etats-Unis de l'Université Paris VII, le 8 février 1992.